

## Fondation suisse des artistes interprètes SIS

Kasernenstrasse 15, CH-8004 Zurich

Tél +41 43 322 10 60

[www.interpretenstiftung.ch](http://www.interpretenstiftung.ch)

[gehoerschutz@interpretenstiftung.ch](mailto:gehoerschutz@interpretenstiftung.ch)



## **GUIDE Atelier de protection de l'ouïe dans le cadre de l'initiative « Protection de l'ouïe pour musicien-ne-s amateur-trice-s »**

Vous êtes une association de musicien-ne-s amateur-trice-s, une société de musique, une fanfare ou une école de musique, et la santé auditive de vos membres, élèves ou étudiant-e-s vous préoccupe. Le SIS vous aide à organiser des ateliers de protection de l'ouïe. Les participant-e-s bénéficient d'une réduction de CHF 150.-par personne pour chaque protection auditive commandée.

Fonctionnement :

### **Audio Protect comme partenaire de l'événement**

La SIS collabore avec la société Audio Protect, qui dispose d'un réseau de distribution dans toutes les régions du pays et dans toutes les langues (DE, FR et IT). Si vous planifiez un atelier, contactez au préalable Christian Roth d'Audio Protect :

[c.roth@audioprotect.ch](mailto:c.roth@audioprotect.ch) | Tél. 044 774 53 53 | [www.audioprotect.ch](http://www.audioprotect.ch)

Audio Protect est responsable de la formation et de la prise d'empreintes auriculaires lors de l'événement de protection de l'ouïe.

Vous travaillez déjà avec un autre fournisseur ? Pas de problème ! Dans ce cas, veuillez contacter [gehoerschutz@interpretenstiftung.ch](mailto:gehoerschutz@interpretenstiftung.ch) afin que nous puissions discuter des modalités de votre événement. Le SIS ne prend pas en charge rétroactivement les coûts des protections auditives réalisées par d'autres fournisseurs qu'Audio Protect, si les modalités n'ont pas été clarifiées en amont.

### **Lieu**

Organisez l'événement dans un endroit facile d'accès. Afin de limiter vos coûts, nous vous recommandons de chercher une coopération avec le secteur public. Les municipalités, les bibliothèques, les écoles ou les musées disposent souvent d'espaces pouvant être utilisés à peu de frais voire gratuitement. Bien entendu, vous pouvez également organiser ces événements sur votre lieu de travail, dans votre local de répétition ou vos salles de classes. Un projecteur et un écran sont nécessaires pour la formation Audio Protect.

### **Durée de l'événement**

Cette question doit faire l'objet d'une discussion bilatérale avec Audio Protect. L'expérience acquise montre que la durée idéale est d'environ 2 heures. Afin d'atteindre le plus grand nombre de personnes possible, nous vous recommandons d'organiser l'événement un soir ou un samedi.

### **Déroulement de l'événement**

C'est à vous de décider comment vous organisez l'événement d'entente avec Audio Protect, sachant que le déroulement suivant a fait ses preuves jusqu'ici :

1. Mot de bienvenue de l'association/organisateur-trice (10')
2. Formation d'Audio Protect « Protection de l'ouïe – pourquoi et comment? » (env. 45')
3. Questions générales en plénière (20')
4. Prise d'empreintes auriculaires et de commandes (durée en fonction de la demande)
5. Questions individuelles bilatérales

Afin de réduire les temps d'attente, nous vous recommandons d'offrir des boissons et éventuellement une collation.

### **Nombre de participant-e-s**

Le nombre minimum de participant-e-s pour qu'un tel événement puisse avoir lieu est de 8 personnes. Selon la demande, Audio Protect peut proposer des cours de formation avec prises d'empreintes auriculaires pour 80 personnes maximum.

### **Flyer d'invitation**

Vous pouvez utiliser le dépliant d'invitation existant et l'adapter en fonction de vos besoins : [www.interpretenstiftung.ch/protectiondelouie](http://www.interpretenstiftung.ch/protectiondelouie). Nous vous recommandons d'envoyer le dépliant en format PDF.

### **Kit pour médias sociaux**

Vous pouvez utiliser sur Instagram la bannière et le GIF existants pour annoncer votre événement sur Facebook : [www.interpretenstiftung.ch/protectiondelouie](http://www.interpretenstiftung.ch/protectiondelouie)

### **Liste des participant-e-s**

Après avoir contacté Audio Protect et fixé les grandes lignes de l'événement, Audio Protect vous enverra une liste vierge de participant-e-s. Veuillez utiliser cette liste pour l'administration de votre cours et l'envoyer préalablement remplie à [c.roth@audioprotect.ch](mailto:c.roth@audioprotect.ch) **au moins 1 semaine avant l'événement.**

### **Prix des protections auditives**

Le prix d'une protection auditive otoplastique se situe entre CHF 280.- et CHF 300.- selon le modèle. La SIS prend en charge CHF 150.- par personne pour une protection auditive commandée dans le cadre de l'atelier. Le solde est à la charge du/de la client-e.

### **Coûts pour l'organisateur-trice**

Les coûts externes liés à l'événement (location de la salle, boissons, collations, location du projecteur, etc.) sont à la charge de l'organisateur-trice. En dehors de cela, il n'y a pas de frais supplémentaires.

### **Groupes cibles**

Cette action s'adresse à l'ensemble des musicien-ne-s amateur-trice-s tous styles confondus, élèves d'écoles de musique et étudiant-e-s en musique, mais **non** aux musicien-ne-s professionnel-le-s qui peuvent profiter d'une action similaire auprès de [Sonart](#) (la condition est une affiliation à Sonart).

### **Évaluation d'impact et enquête anonyme**

La SIS se réserve le droit de mener, dans les deux ans, une enquête anonyme quant à l'utilisation de protections auditives auprès de toutes les personnes qui en auront commandées.

### **Contact**

[gehoerschutz@interpretenstiftung.ch](mailto:gehoerschutz@interpretenstiftung.ch)